



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n°210/2024

Objet : Demande de subvention au titre de l'appel à projet de la Région Ile-de-France « JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales »

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2023,

CONSIDERANT que la Ville de VILLIERS-LE-BEL a répondu à l'appel à projet « JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales »,

CONSIDERANT que la Ville de VILLIERS-LE-BEL, labellisée « Terre de jeux » organisera des événements autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont l'organisation de 3 villages olympiques durant les quartiers d'été du 26 juillet au 9 août 2024,

CONSIDERANT que la candidature de la Ville de VILLIERS-LE-BEL à l'appel à projet « JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales » a été retenue par la Région Île-de-France pour soutenir les actions menées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

DECIDE

Article 1 – De solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention d'un montant de 10 000 euros pour soutenir les événements pilotés par la Ville de VILLIERS-LE-BEL dans les cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Article 2 – La Ville de VILLIERS-LE-BEL précise que les 3 villages olympiques se dérouleront le 26 juillet, le 29 juillet et le 31 juillet 2024 dans les quartiers de la Ville.

Article 3 – D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.



A Villiers-le-Bel, le 27/06/2024
Le Maire,
Jean-Louis MARSAC